

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trente septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 3 44

OBJET : RENOUVELLEMENT DES POSTES DE RELEVAGE SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTÈRE AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Jean DUPUY a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1-1-3-44

OBJET : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES POSTES DE RELEVAGE À LAMAGISTÈRE

AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour des travaux de renouvellement des postes de relevage sur la commune de Lamagistère, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le Bureau Communautaire en date du 18 avril 2025 a attribué l'accord cadre à l'entreprise MISPOUILLÉ HYDRAULIQUE pour un montant maximum de 350 000 € HT.

Afin d'optimiser la gestion des postes de relèvement des eaux usées et, de pouvoir assurer un contrôle à distance en temps réel, le dispositif de télésurveillance active des alarmes et donc une utilisation plus efficace des installations.

Dans une démarche progressive et, afin d'assurer une surveillance préventive, il est proposé la mise en place de la télégestion sur les postes de relevage de la commune de Lamagistère (7 sites).

Il convient donc d'ajouter cette ligne au Bordereau des Prix Unitaires de l'accord cadre avec un prix unitaire par équipement de 2 890.33 € HT, soit 3 468.39 € TTC.

Il est précisé que cet avenant est sans incidence financière sur le montant maximum de l'accord cadre.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 06 Octobre 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 07 Octobre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Saint Antoine



Jean DUPUY

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

13 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 OCT. 2025

AR Préfecture

RENOUVELLEMENT DES POSTES DE RELEVAGE SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTERE - AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251006- 2025BC_1_1_3_44-DE
Numéro d'acte :	2025BC_1_1_3_44
Date de décision :	06/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1-1-3-44-RENOUVELLEMENT DES POSTES DE RELEVAGE SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTERE.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte :	13/10/2025 14:22:50
Date de réception de l'AR :	13/10/2025 14:22:59